





DOSSIER DE PRESSE

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT LE 09/05/23

CIVIS: PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Définir la politique intercommunale du logement.

Acteur incontournable de la politique de l'habitat, la CIVIS a organisé une conférence intercommunale du logement ce mardi 9 mai 2023 à la mairie de Saint-Pierre afin d'**examiner** les défis auxquels sont confrontées ses communes membres en matière de logement, ainsi que des solutions innovantes pour y faire face.

La CIL, co-présidée par la CIVIS et la Sous-préfecture, regroupe l'ensemble des acteurs du logement social : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, (communes du périmètre intercommunal, Département et Région), les bailleurs sociaux, les réservataires ainsi que les associations dont le but est d'assurer l'accès au logement des publics les plus démunis. Par leur expertise et leur réflexion collaborative, tous ont œuvré à répondre aux problématiques liées au logement telles que le déficit de production, l'accession, la typologie souvent inadaptée et ne correspondant pas aux besoins des ménages, l'aspect qualitatif de l'habitat, sa durabilité...

Les débats ayant animé la séance se sont tenus à la suite de la présentation du bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) 2019-2025 de la CIVIS. Le Contrat de Mixité Sociale a aussi été mis en avant comme outil de rattrapage de production de logements sociaux par les communes étant toutes soumises à un taux fixé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Le diagnostic social des ménages concernés par un relogement sur une opération de démolition/construction dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur le quartier du Gol à Saint-Louis a également été abordé.

L'objectif affiché par l'intercommunalité est de mettre en avant une politique ambitieuse du logement, en cohérence avec les enjeux de son territoire.

Lors de la CIL, le bilan à mi-parcours des stratégies développées dans le PLH-PILHI 2019-2025 a démontré des avancées significatives, notamment en matière d'amélioration et d'élargissement de l'offre aux ménages.



Une dynamique immobilière depuis 2019.

La CIVIS décline son action autour de 5 grands axes d'orientations définis dans PLH- (Plan Local de l'Habitat) et dans son PILHI (Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne) :

- 1. Améliorer et élargir l'offre abordable à destination d'une majorité des ménages
- 2. Faire face aux besoins résidentiels par une politique foncière au service de l'habitat
- 3. Résorber l'habitat indigne et réhabiliter le parc privé
- 4. Accompagner la transition démographique de la CIVIS par une réponse accrue aux besoins particuliers
- 5. Animer et piloter la politique locale de l'habitat à l'échelle du bassin de vie

La construction de logements a repris depuis 2019 sur le territoire de la CIVIS, et le parc social est en progression.

Selon l'ARMOS OI, **la CIVIS compte en 2022, 12 987 logements sociaux sur son territoire**. Il est important de souligner que 16 % des logements de La Réunion se situe sur le territoire de la CIVIS, et plus particulièrement sur les deux plus grandes communes à savoir : Saint-Louis et Saint-Pierre.

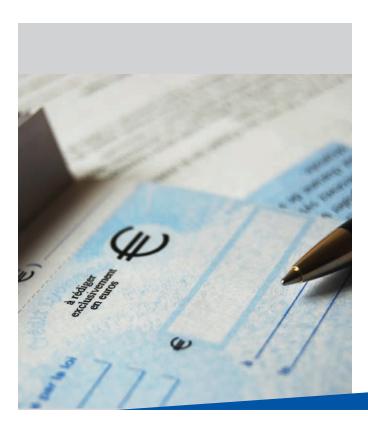




Une enveloppe budgétaire conséquente.

Pour conduire une politique affirmée de l'habitat, des subventions à hauteur de 3 045 627,80 € ont été octroyées par la CIVIS au titre de l'année 2022 sur les actions du PLH-PILHI :

- 1 194000,00 € pour la production de logements sociaux
- 870 000, 00 € pour la réhabilitation de logements sociaux
- 300000,00 € pour la réalisation de logements séniors
- 423932,00 € d'abondement au FRAFU pour soutenir la diversification de l'offre sur le segment intermédiaire
- 257 695,80 € de soutien à l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) afin de mobiliser du foncier à vocation d'opérations de construction de logements sociaux.



En conclusion, la CIL du 09 mai 2023 a démontré son importance par la qualité des échanges et la volonté de chaque acteur d'impulser une dynamique innovante qui répondrait à moyen terme aux enjeux de l'habitat sur le territoire intercommunal. Dans cette optique, des sujets ont d'ailleurs été évoqués pour la prochaine instance devant se tenir fin 2023, tels que l'habitat indigne, l'habitat inclusif, le logement d'urgence et l'ajustement de la cotation ayant été adoptée en avril 2023.



Contact presse

CIVIS: communication@civis.re 0262 49 96 00

CIVIS: PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD